

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Les délégués et les municipaux se sont réunis à Fey le mardi 8 novembre 2022 en présence du comité directeur ainsi que de notre garde forestier Gaëtan Fässler.

L'inspecteur des forêts, Monsieur Gil Löetscher était absent, probablement un oubli ou la peur de nous annoncer un budget déficitaire de plus de 97'000 francs.

Je veux bien que la forêt coûte cher, mais on peut améliorer et rationaliser les travaux forestiers afin d'en diminuer le déficit.

Un exemple : les plantations sont budgétées pour l'année prochaine pour 73'500 francs, ce qui implique, la mise en endains ou le broyage des branches avec une menzi (machine qui se déplace dans le terrain) pour approprier le sol pour la plantation. Les protections qu'il faut enlever après 6 ou 7 ans. Ces travaux onéreux ne sont plus d'actualité.

Aujourd'hui, les méthodes changent. Il est conseillé de travailler avec du rajeunissement naturel issu d'arbres en station afin d'améliorer la vitesse de croissance des arbres et leur solidité aux intempéries aux attaques de prédateurs (champignons, insectes, etc). En travaillant la forêt par éclaircies et le moins possible en coupes rases, on évite la mise à nu du sol forestier afin de conserver un taux d'humidité maximal, on évite les tassements du sol inutiles, ces grandes trouées mettent en danger des peuplements restants.

A l'heure actuelle, le triage forestier dépense des milliers de francs pour planter et protéger des essences à croissance rapide (douglas, chêne rouge d'Amérique, noyer noir, etc). Toutes ces essences exotiques assimilées seront-elles utilisées dans la construction ? Bien malin qui pourra le dire.

Pour l'heure, la tendance est au bois énergie....

Mesdames et Messieurs, si les coûts des plantations sont abolis, le déficit ne se monte plus qu'à 23'500 francs.

L'équipe forestière du triage, est actuellement composée de trois personnes : deux ouvriers dont l'un va partir se former comme contremaître, et un apprenti qui est en arrêt maladie depuis plus de six mois. Le problème va se poser concernant l'avance des travaux forestiers et la sécurité au travail. Je rappelle que la SUVA (assurance accident des ouvriers), oblige qu'il y ait au minimum deux personnes sur le terrain lors des travaux dis dangereux et que 2 forestiers bûcherons diplômés sont requis pour la formation d'un apprenti.

La question se pose du bienfondé d'une équipe forestière de triage lorsqu'on sait que la plupart des travaux sont adjugés aux entreprises forestières.

La vente du bois sur pied aux entreprises pourrait être envisagée, ou si l'équipe doit être maintenue, augmenter le nombre d'ouvriers et leur donner plus de travaux forestiers à réaliser sur notre triage.

Quelques communications du comité directeur :

- Mise à jour du salaire du garde forestier et des ouvriers.
- Prix du mètre cube de hêtre/bois de feu va monter de 57 à 62 francs

Pour la commission : Bernard Pasche